



LETTRE AUX AMIS DES MONASTÈRES À TRAVERS LE MONDE

“ *Jésus disait à ses disciples :
« Soyez miséricordieux
comme votre père est miséricordieux.
Ne jugez pas et vous ne serez pas jugés ;
ne condamnez pas,
et vous ne serez pas condamnés.
Pardonnez et vous serez pardonnés.
Donnez et l'on vous donnera :
C'est une mesure bien pleine, tassée,
secouée, débordante qui sera versée dans le
pan de votre vêtement ;
car la mesure dont vous vous servez pour
les autres
servira de mesure aussi pour vous. »*

(Luc 6, 36-38)



Rembrandt

Le retour de l'enfant prodigue



Mot du Président

Chers Amis des Monastères,

Ce temps du Carême est pour nous un temps particulier où nous devons nous réconcilier avec Dieu, avec les autres et avec nous même pour mieux comprendre et recevoir la présence et l'Amour de Dieu dans le mystère de la résurrection que nous allons célébrer à Pâque. Pour cela l'Église nous demande un chemin d'humilité qui passe par la prière, le jeûne et l'aumône. Ce chemin est fait pour nous faire sortir de nous-même, pour nous purifier, pour nous permettre de mieux recevoir cet Amour de Dieu et pour nous réconcilier avec lui.

Les moines et les moniales recherchent cette réconciliation pour recevoir pleinement l'Amour Divin tout au long d'une vie qui est consacrée à la prière à la tempérance et au don de leur vie aux autres.

Ce don aux autres nous vous en présentons quelques exemples dans cette lettre. Une école en Inde des frères sylvestrins, une bourse pour une formation d'infirmière pour une sœur en RDC, la restauration d'une maison d'accueil en Tanzanie. Autant de projets variés, autant de dons possibles pour nous, qui nous permettent de nous associer à ce don permanent des communautés bénédictines aux populations qui les entourent.

Je vous souhaite un très bon Carême et une Sainte Fête de Pâque.

Jérôme de Leusse

Construction d'une résidence pour les enseignantes de l'école St Benedict par l'Association des Bénédictins Sylvestres à Shivpuri (INDE)°

La congrégation sylvestro-bénédictine, fondée par saint Sylvestre Guzzolini au 13^{ème} siècle en Italie, a une double vocation contemplative (selon la règle de saint Benoît) et apostolique (enseignement). À partir de 1962 elle s'est implantée en Inde, en particulier à Shivpuri, dans l'état du Madhya Pradesh, dans une région marquée par l'insécurité, le chômage, la pauvreté, l'analphabétisme

Grâce au concours d'autres associations, les bénédictins de Jeevan Jyoti Ashram à Shivpuri ont pu ouvrir plusieurs écoles dans la localité. Par ailleurs, un groupe de religieuses bénédictines prodigue des soins médicaux, en particulier pour les agriculteurs et les personnes de basse caste en marge de la société.



Ainsi à Jeevan Jyoti, dans un quartier de la banlieue de Shivpuri, les bénédictins sylvestrins ont créé et dirigent depuis 9 ans l'école St Benedict, une école secondaire supérieure mixte de langue anglaise.



Le laboratoire informatique

Cette école dispense à la fois un enseignement théorique dans les salles de classe et un enseignement pratique dans des laboratoires de physique, de chimie, de biologie, de mathématiques et d'informatique.

En outre elle dispose d'un grand terrain de jeu pour les activités sportives et d'une bonne bibliothèque bien tenue à jour.

Le nombre total d'élèves pour l'année académique 2022-23 est de 2650. Une quarantaine d'entre eux, marginalisés dans la société, bénéficie de la gratuité totale.



Les élèves du secondaire à l'école St Benedict

Des réductions de 25% à 50% des frais de scolarité sont accordées à plus de 300 autres (un chiffre destiné à augmenter). Cet effort annuel se chiffre à 33 000 euros. Ainsi les bénédictins contribuent significativement à l'éducation des enfants des alentours à 90% hindous ou musulmans.

Quatre membres de l'Association sont entièrement engagés dans le projet éducatif.



Un groupe de trois sœurs de la congrégation de Notre-Dame du Jardin coopère à ce travail d'éducation. Un hébergement tout à fait temporaire, à l'emplacement de la cour de récréation des enfants, sur le campus leur est prêté.

L'école est à environ 3 km de la maison centrale. Il devient urgent de construire un bâtiment supplémentaire pour les éducatrices de l'Association Notre-Dame du Jardin engagées dans ce projet éducatif. Il est aussi prévu de construire une salle qui permettra de donner une éducation de base aux enfants de familles défavorisées qui résident près de l'école St Benedict.

Selon les plans et devis estimatifs pour cette construction, en complément de la part que peut financer la Congrégation,

Une aide financière de 20 000 € est sollicitée.

Rénovation d'une maison d'accueil par les frères bénédictins de Hanga (Tanzanie)

Le monastère bénédictin de Hanga (Tanzanie), a été fondé en 1960 par les bénédictins africains de Liganga.

La communauté aujourd'hui autonome, comprend 123 membres dont 37 en formation. Elle gère un centre de santé, une école primaire et secondaire, un programme d'eau potable pour les villageois.



Du monastère dépendent plusieurs maisons. Celle située à Dar El Salam est un lieu d'accueil (10 lits) qui reçoit des membres de la

communauté de Hanga pour leurs démarches en ville, ainsi que des personnes handicapées venues se faire soigner à l'hôpital national, et des orphelins parrainés par d'autres associations.

Jamais rénovée depuis sa construction en 2007, sa réhabilitation est devenue indispensable.

Le projet de rénovation comprend le remplacement des lavabos, le remplacement des vieilles fenêtres en bois par des fenêtres en aluminium, le remplacement du système de refroidissement, l'installation de salles de bain mobiles, le plâtrage et la peinture de l'ensemble du bâtiment.

L'aide demandée est de 20 000 €, elle correspond à la totalité du projet.



Bourse d'études (Option santé) pour une sœur bénédictine de l'Arbre de Vie (RDC)

La communauté des bénédictines de l'Arbre de Vie, fondée en 1997 à Kinshasa par les bénédictines de Lubumbashi, a déménagé en 2011 à une bonne distance de la ville. Actuellement dépendante des bénédictines de Rixensart (Belgique), elle compte une dizaine de sœurs.



Bénéficiaire de plus grands espaces, la communauté a bien vite commencé la plantation d'arbres fruitiers et la culture de légumes, avec un fort engagement social et éducatif auprès de la population locale.

Ainsi grâce à leur travail chez les sœurs, quelques femmes peuvent aussi payer leur loyer. Les légumes sont achetés à prix modique par des femmes du quartier pour les revendre à leur tour, ce qui leur permet d'assurer les soins médicaux de leurs enfants.

La communauté offre aussi l'eau potable à la population voisine grâce à un puits foré (125 m de profondeur). Des enfants malnutris viennent chaque jeudi prendre de la bouillie à base de céréales pour leur santé. Ils sont suivis dans le centre de santé ouvert dès 2014 par les sœurs.



L'une des sœurs, responsable de l'accueil des pauvres et de l'élevage, étudie à Lubudi (Katanga), logée chez les bénédictines locales, en vue d'un diplôme de pédagogie générale (option santé) qui lui permettra d'intervenir efficacement au centre de santé.

Une bourse d'études de 2 000 € est sollicitée.



Vous pouvez désormais aider les monastères à travers le Monde en faisant un don à la Fondation Benedictus

- **Par carte bancaire**, à partir de la page web : [//don.fondationcaritasfrance.org/fondation-benedictus](https://don.fondationcaritasfrance.org/fondation-benedictus)
- **par chèque bancaire**, à l'ordre de « Fondation Benedictus », à renvoyer à l'adresse :
Fondation Benedictus – c/o AMTM – 7 rue d'Issy – 92170 Vanves

Je fais un don deeuros

Nom et prénom :

Adresse :

CP et ville :

Adresse mail :

Je souhaiterais recevoir un reçu fiscal

Ce don est partiellement déductible de vos impôts.

Par exemple, si vous êtes imposables à l'IRPP, un don de 150 € ne vous coûte réellement que 50 €.

Pour l'impôt sur le revenu (IRPP):

Réduction d'impôt de 66 % du montant de votre don, dans la limite des 20% de votre revenu net imposable.

Pour l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) :

Réduction de 75% du montant de votre don, pour les dons en numéraire ou titres d'entreprises cotées, dans la limite de 50 000 € par an.

Pour l'impôt sur les sociétés :

Réduction d'impôt de 60% du montant de votre don, pour les dons dans la limite de 1,5% du chiffre d'affaire H.T.